

LANCY

Mutation 122/1984

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère  
sur le territoire de la commune de Lancy

du 15 février 1984

## LE CONSEIL D'ÉTAT

- vu l'accord de la commune de Lancy ;
- vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;
- vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975 ;

### ARRÊTÉ

Il est donné le nom de :

- Chemin Gérard-de-TERNIER CV - 59528

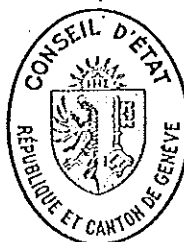
à l'artère, sans issue, située entre l'avenue des Grandes Communes et le stand de Saint-Georges au Petit-Lancy.

Ce nom est donné en souvenir du Seigneur de Ternier, descendant d'une illustre famille connue dès le 12ème siècle et propriétaire du château de la Bâtie-Meillé.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er octobre 1984.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH 04.00-122	1 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:

*D. Haenni*